

AVIS

Par arrêté n° EAU-AUT-26-0159 du 25/09/2026 pris conformément à la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau et notamment son article 23, le ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité a autorisé le requérant « Monsieur Christophe Weiler » l'extraction d'énergie thermique à partir du substratum géologique dans le cadre de l'aménagement et de l'exploitation de forages pour pompe à 9, rue Henri Lehnen L-8045 Strassen.

Conformément à l'article 24 (2) de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau, l'autorisation est affichée au lieu usuel de la commune du 09/10/2026 au 18/11/2026 inclus, période pendant laquelle le public peut prendre inspection de la décision et des plans afférents.

Strassen, le 09/10/2026

le Bourgmestre,

le Secrétaire

Certificat de publication

Il est certifié par la présente que l'avis ci-dessus a été affiché du 09/10/2026 au 18/11/2026 inclus au lieu usuel de la commune et qu'à la suite de cette publication, aucune réclamation n'a été présentée à l'encontre de la décision ministérielle et des plans afférents.

Strassen, le 09/10/2026

le Bourgmestre,

le Secrétaire,